



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 02-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

ADOPTION DE LA VERSION FINALE DU RÈGLEMENT 02-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Karine Chouinard, directrice générale, greffière trésorière que le Conseil municipal de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie :

- Tiendra une assemblée publique sur le projet de règlement 02-23 relatif à la démolition d'immeuble;
Le projet de règlement est disponible pour la consultation au bureau de la municipalité.
- Adoptera la version finale du règlement 02-23 relatif à la démolition d'immeuble ainsi que la résolution de constitution du comité de démolition lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi le 28 mars 2023

Heure : 18H30

Lieu Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points mentionnés à l'avis public.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec.

DONNÉ à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce seizième jour du mois de mars deux mille vingt-trois (2023-03-16)

Karine Chouinard

Karine Chouinard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Chouinard, Directrice générale et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2023.

Karine Chouinard

Karine Chouinard

Directrice générale et greffière-trésorière